

SSIAP 1 (MODULE COMPLEMENTAIRE)

AGENT DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

PUBLIC

Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et titulaire de la formation initiale correspondante.

DUREE :
6,5 jours par personne, soit 44 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS :
12 personnes Maximum

PROGRAMME

Pré requis	<p><i>Respect des dispositions de l'article 4 §1 de l'arrêté du 02 mai 2005 dont :</i></p> <p><i>SST, PSC 1, PSE 1 <u>en cours de validité</u> (moins de 2 ans)</i></p> <p><i>Aptitude médicale de – de 3 mois.</i></p> <p><i>Copie Acte d'engagement auprès d'un SDIS <u>en cours de validité</u></i></p>
-------------------	--

OBJECTIFS	SAVOIRS	DUREE
Sécurité incendie	Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH	17h00
Installations techniques	Connaître les installations techniques sur lesquelles la personne est susceptible d'intervenir Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie	9h00
Rôles et missions des agents de sécurité incendie	Connaître les limites de son action	8h00
Concrétisation des acquis	Visites applicatives	10h00



Faire de l'Emploi notre Label

EVALUATION PAR QCM

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les apports théoriques et les échanges se succéderont tout au long de la formation, avec des contenus théoriques mais aussi des situations vécues par l'intervenant ou les membres des équipes.

Remise d'un support de cours.

Questionnaire de satisfaction

INTERVENANT : Formateur - Expert

Certification

Obtention du diplôme SSIAP 1 par équivalence

Suite de parcours possible : SSIAP 2 Chef d'équipe de sécurité incendie

Débouchés possibles :

Sécurité publique

Management de la sécurité privée

Sécurité et surveillance privées

Modalités et délais d'accès :

Inter : LIMOGES

31/08/2020 au 09/09/2020

07/12/2020 au 16/12/2020

Dossier d'inscription à réaliser auprès de nos services

Coût de la formation

Inter : 880 € Nets / Personne

Formation éligible au CPF

Financement

Vous êtes salarié ou agent public vous pouvez demander une prise en charge financière :

- soit dans le cadre du **Plan de Développement des Compétences** de votre entreprise / établissement
- soit dans le cadre de votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**

Vous êtes demandeur d'emploi

- par le biais de votre **Compte Personnel de Formation (CPF)** et/ou **Pole Emploi**

Accessibilité

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf contre indication médicale ou restriction liée à l'inhabilité.